

Le Pacte d'excellence échouera si la confiance ne revient pas

■ A l'école, les acteurs de terrain n'ont pas confiance dans les réformes successives qui leur sont imposées. Toute décision doit être construite avec et par les équipes du terrain. C'est dans chaque classe que sera tissé l'enseignement d'excellence.

Le moteur de la réussite du Pacte pour un enseignement d'excellence sera la confiance accordée au terrain. Quelles sont les leçons à tirer, après un siècle d'instruction obligatoire en Belgique⁽¹⁾ ? Comment réussir le pari du Pacte ? Offrir à chacun des élèves selon ses besoins un enseignement d'excellence ?

L'instauration, en 1914, de l'instruction obligatoire jusque 14 ans a permis une alphabétisation rapide. En 1947, les statistiques officielles indiquaient que 97 % des miliciens étaient capables de signer et de lire quelques lignes dans un journal.

La signature, en 1958, du pacte scolaire a mis sous le boisseau une guerre scolaire qui perdure encore. Le choc provoqué, en mars 2015, par l'arrêt de la Cour constitutionnelle actant le caractère engagé du cours de morale laïque en témoigne. Ça saigne encore sous le pansement du pacte de 58.

L'enseignement rénové s'est largement généralisé depuis 1979. Quarante ans plus tard, des effets pervers sont encore de mise. La sociologue Anne Van Haecht écrit : *"Le privilège que son idéologie [du rénové] assignait à l'enseignement général a conduit à la transformation des filières techniques et surtout professionnelles en filières de relégation"*⁽²⁾. Est-ce un paradoxe qu'un des axes thématiques du Pacte d'excellence s'intitule "réformer et revaloriser l'enseignement qualifiant" ?

Le slogan "tous bilingues en 2001" clamé par une ministre de l'Enseignement en 1996 ne peut que, vingt ans plus tard, faire sourire.

De généreuses intentions non concrétisées

Le décret "Missions" voté en 1997 a de nobles intentions : *"Promouvoir la confiance en soi, le développement de chacun des élèves; les amener à s'approprier les savoirs et les compétences les rendant aptes à prendre une place active dans la vie sociale [...] les préparer à être des citoyens responsables*

[...] assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale". Mais cet important décret reste aujourd'hui, dans de nombreuses écoles, au stade de généreuses intentions non concrétisées : conseil de participation, cycle cinq huit, évaluation formative, pédagogie différenciée...

Le Contrat pour l'école est une tentative inaboutie de réponse élaborée en 2006 face aux consternants résultats de la Communauté française aux épreuves Pisa (Programme international pour le suivi des acquis des élèves, NdLR). Le décret inscription, accélérateur de la crise de confiance entre parents et responsables

politiques, est une partie de cette réponse. L'inflation de décrets et circulaires devint galopante. Les réformes successives du premier degré qui le rendent incompréhensibles pour non-initiés sans en assurer son efficacité en est un exemple !

Le Conseil de l'éducation et de la formation⁽³⁾ constate en 2015 : *"Si le Contrat pour l'école a été à l'origine de différents décrets, ceux-ci n'ont pas automatiquement amené les acteurs de l'École à changer leurs pratiques de terrain"*. Il recommande "que

l'autorité publique analyse les freins qui empêchent les mesures de sortir leurs effets et organise le changement en créant les conditions nécessaires à son appropriation par les acteurs”.

Les acteurs de terrain n'ont pas confiance

Alors, quels sont ces freins à lever par le Pacte d'excellence pour initier le changement ?

Le frein principal, le seul traité ici, est le manque de confiance des acteurs de terrain envers ces réformes successives s'imposant à eux. L'avenir du nouveau Pacte se jouera dans les cours de récréation, dans les salles de professeurs, sur les trottoirs devant les écoles, dans chacune des classes et dans les bureaux des directions d'école pas dans les cabinets ministériels, dans les enceintes parlementaires ni sur les plateaux de télévision.

Répondre à la hausse démographique en créant des places en quantité, qualité et diversité suffisante dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles et particulièrement à Bruxelles de la maternelle à l'enseignement supérieur, est une première urgence.

Accorder aux directions d'école l'autonomie suffisante leur permettant de déployer leur projet d'école au bénéfice de chaque élève inscrit dans leur établissement est aussi urgent. Remodeler en profondeur le récent décret Titres et Fonctions sera un premier signal à leur intention et à celle des enseignants.

Toute décision de changements structurels (prolongation du tronc commun, suppression du redoublement, mise en place des aménagements raisonnables), doit être construite avec et par les équipes du terrain afin qu'elles puissent y adhérer et modifier leurs pratiques avec les moyens logistiques, humains et matériels requis. C'est dans chaque classe et avec

chaque élève que sera tissé l'enseignement d'excellence.

Les parents, blessés par dix années de décrets inscription inefficaces, sont en attente de retrouver leur responsabilité parentale de partenaires éducatifs avec l'école choisie en fonction des besoins de chacun de leurs enfants. Privés de cette confiance, ils sont nombreux à opter pour l'école à domicile, l'école privée. Prémices d'un enseignement à deux vitesses, signe de la dualisation sociale a contrario de l'objectif de l'enseignement pour tous et l'égalité d'accès ?

L'école est un cadeau

La confiance est à retisser entre les élèves et l'école qui, malgré son caractère obligatoire, est un réel cadeau. La confiance rebâtie entre les familles et l'institution est le socle de la réussite scolaire. Pascal Duquenne, Moustà Largo ou encore la fratrie Borlée sont des exemples qui montrent, qu'ensemble, familles et

écoles peuvent relever le défi d'une excellence éducative avec des enfants aux profils bien différents.

Si nos gouvernants ne prennent pas le temps et les mesures indispensables pour recréer cette confiance à tous les étages du système éducatif, le Pacte pour un enseignement d'excellence restera lettre morte. Notre système éducatif y survivra-t-il ?

→⁽¹⁾ La loi Poulet sur l'instruction obligatoire votée en 1914, appliquée dès 1919.

→⁽²⁾ Anne Van Haecht, "L'enseignement rénové avant, après", Cahiers bruxellois 2015/1.

→⁽³⁾ CEF avis 127, 27 mars 2015.

ANNE FRANÇOIS

Conseillère
psychopédagogique.

L'avenir du nouveau Pacte se jouera dans les cours de récréation, dans les salles de professeurs, sur les trottoirs devant les écoles, dans les classes et les bureaux des directions d'école, pas dans les cabinets ministériels, dans les enceintes parlementaires ni sur les plateaux télé.